

Rapport d'information de la commission du génie civil et des équipements du 11 février 2025

Rapporteur d'information : Claude ANGELOZ

BOUCLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS :

- **DA 431 - 19.06 CRÉDIT DE CHF 3'963'000.00 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU LIGNON**
- **DA 004 - 20.06 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'810'000.00 DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SOUS LA ROUTE DE PENEY ET LA VIA DE COISSON ET AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE DES ROUTES DE VERNIER ET DE PENEY**
- **DA 006 - 20.06 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'650'000.00 DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN HENRI-DE-BUREN**
- **DA 193 - 22.09 CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 260'000.00 TTC DESTINÉ AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS HENRI-DE-BUREN, CHÂTEAU-BLOCH ET DE LA ROUTE DE L'USINE-À-GAZ**

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, informe que trois des quatre bouclements de crédit présentés ce soir ont fait l'objet d'un dépassement qui avait été annoncé en commission.

DA 431 - 19.06 Crédit de CHF 3'963'000.00 pour le réaménagement de la place du Lignon

M. DUMONT, Ingénieur civil – chef de projets au service de l'aménagement, indique que, selon la situation comptable au 11 février 2025, le montant du crédit voté était de CHF 3'963'000.00, les dépenses comptabilisées se montent à CHF 3'957'779.00. Il reste donc un disponible de CHF 5'221.00.

À noter qu'il y a eu une subvention du Service des monuments et sites à hauteur de CHF 9'860.00 comptabilisée sur le compte de la Commune.

M. DUMONT précise que le présent crédit a permis une végétalisation autour du kiosque, qui lui-même a été rénové, la création de jeux d'eau, le traitement des pavés de la place basse, ainsi que la rénovation des éclairages publics.

Un commissaire (PLR) demande comment se passe la collaboration avec les deux paroisses depuis les travaux. En tant que membre du Consistoire, il est régulièrement interpellé au sujet d'histoires les dimanches, ou alors lors de services funéraires pour l'accès à cette place. Il n'a plus de retours depuis 6 mois.

M. BUSCHBECK répond que les problèmes sont liés au Service des bâtiments s'agissant des bornes, et à la Police municipale ainsi qu'au Service de l'espace public pour l'accès à la place. Il est en revanche au courant d'un autre problème : les paroisses ne remontaient pas les bornes après usage, mais cela a apparemment été réglé. Il propose de se renseigner et d'aborder ce point lors du prochain Conseil municipal.

DA 004 - 20.06 Crédit d'investissement de CHF 1'810'000.00 destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement sous la route de Peney et la via de Coisson et au réaménagement de la piste cyclable des routes de Vernier et de Peney

M. DUMONT indique qu'il y a plusieurs numéros de comptes puisque cette DA concernait des aspects d'aménagement, d'assainissement, et devait également accueillir les subventions des privés par rapport à leur raccordement. Selon la situation comptable au 11 février 2025 : le montant du crédit voté était de CHF 1'810'000.00, les dépenses comptabilisées pour l'aménagement se montent à CHF 433'777.00, concernant l'assainissement CHF 1'507'860.00, soit un total de CHF 1'941'637.00. Il reste donc un disponible négatif de CHF 131'637.00.

Le dépassement de CHF 150'000.00 a été annoncé lors de la commission du génie civil et des équipements du 28 juin 2022 en raison de mesures TPG plus élevées que prévu, et un périmètre qui a été changé (le chemin Mouille-Galland a été mis en séparatif).

Concernant le financement du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), il se fera sous forme de 40 loyers. Le Conseil du FIA a validé une prise en charge d'un montant de CHF 1'573'181.00 HT, qui comprend également l'amortissement du crédit d'étude de CHF 75'000.00 qui a été déjà clôturé.

M. DUMONT précise que le présent crédit a permis la réalisation d'une piste cyclable entre l'alignement de platanes et l'école des Ranches, une piste cyclable sur la route de Vernier, ainsi qu'une zone végétalisée devant le batiflex et le bâtiment de Ranches I.

DA 006 - 20.06 Crédit de réalisation de CHF 1'650'000.00 destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement du chemin Henri-de-Buren

M. DUMONT informe que ce crédit de réalisation concerne les travaux préparatoires par rapport à la réalisation du programme Actaris.

Il indique que, selon la situation comptable au 11 février 2025, pour trois comptes Opale (les dépenses relatives à l'assainissement, la facturation et la réception des factures par rapport au raccordement des privés), le montant du crédit voté était de CHF 1'650'000.00, les dépenses comptabilisées pour l'aménagement se montent à CHF 208'179.00, concernant l'assainissement CHF 1'600'073.00, soit CHF 1'808'252.00 au total. Les comptes présentent donc un disponible négatif de CHF 158'252.00.

Le dépassement de CHF 150'000.00 a été annoncé lors de la commission du génie civil et des équipements du 18 janvier 2022, en raison de l'opportunité d'effectuer simultanément les travaux communaux et ceux des SIG, et la rénovation du chemin Henri-de-Buren du côté des villas, l'éclairage public a également été repris, d'où les dépenses d'aménagement sur le compte d'assainissement.

Un commissaire (PLR) demande des précisions quant aux dépassements déjà annoncés. S'il a bien compris, ces dépassements seront inclus dans les comptes 2025 et seront de fait votés l'année prochaine. M. DUMONT répond que, concrètement, les dépassements ont déjà été actés sur les précédents comptes. S'agissant d'un compte d'investissement, les dépenses sont effectuées depuis l'ouverture du compte en 2022. Aujourd'hui, il s'agit de clôturer le compte en question en 2025. L'essentiel des dépenses a été fait en 2023 et 2024.

DA 193 - 22.09 Crédit d'étude de CHF 260'000.00 TTC destiné au réaménagement des chemins Henri-de-Buren, Château-Bloch et de la route de l'Usine-à-Gaz

M. DUMONT informe que le présent crédit d'étude est la suite du crédit de réalisation de la précédente DA 006 – 20.06 et qu'il sera réalisé après le projet Actaris.

Il indique que, selon la situation comptable au 11 février 2025, le montant du crédit voté était de CHF 260'000.00, les dépenses comptabilisées se montent à CHF 291'922.00. Il reste donc un disponible négatif de CHF 31'922.00.

Le dépassement de CHF 32'000.00 a été annoncé lors de la commission du génie civil et des équipements du 19 mars 2024, en raison de l'élargissement du périmètre d'étude demandé par l'Office cantonal des transports (OCT).